

Berne, le 5 avril 1943.

ConfidentielMonsieur le Dr Eugène Broye,  
ministre de Suisse à Madrid,Madrid.

Monsieur le Ministre,

Le moment nous paraît venu de vous faire parvenir des instructions précises au sujet de la réponse à donner aux ouvertures qui vous ont été faites, le 15 février, par le chef de la section politique du ministère espagnol des affaires extérieures au sujet des contacts à établir entre certains Etats neutres en vue d'une action commune au moment de la paix.

Cette réponse doit être verbale et se placer dans le cadre d'une conversation avec M. Doussinague. Comme nous attachons beaucoup de prix à ce qu'elle soit fort aimable, mais en même temps très prudente, nous souhaiterions que vos paroles s'inspirassent le plus possible du canevas ci-après:

1. Le gouvernement fédéral, auquel vous avez rendu compte en détail de votre entretien du 15 février, en a pris connaissance avec le plus sympathique intérêt; les précisions que M. Calderón a développées au cours de la conversation que nous eûmes avec lui le 16 mars ont également retenu toute son attention.

2. Aucun pays n'aspire davantage que la Suisse, qui n'a rien à gagner et tout à pâtir des dissensions en Europe, au rétablissement d'une paix durable. Notre pays ne peut donc que souhaiter vivement que la paix qui mettra fin à la guerre mondiale actuelle ne contienne pas les germes de nouveaux conflits, ce qui ne peut évidemment être le cas que si elle est empreinte d'un esprit de modération et de sérénité. Nous ne pourrions donc qu'applaudir aux efforts dans ce sens. Héritier d'un passé prestigieux, le gouvernement espagnol a le crédit moral nécessaire pour faire écouter, dans une grande partie du monde notamment, la voix de la sagesse et de l'expérience politiques.

3. Malgré la chaude sympathie avec laquelle nous suivrons l'action modératrice dont M. Doussinague a esquissé le programme et l'appui qu'elle pourrait trouver dans les autres pays neutres, il nous paraît difficile de nous y associer directement et étroitement nous-mêmes. Il découle, en effet, de la nature très particulière de notre neutralité de nous tenir à l'écart de tout groupement limité sur le plan de la politique générale.

4. La neutralité de la Suisse ne saurait, en effet, se comparer - encore moins servir d'inspiratrice et de modèle - à la neutralité d'autres pays. Non que nous ayons la prétention de la croire meilleure ou plus complète, mais parce qu'elle est d'une autre essence. La neutralité suisse n'est pas seulement traditionnelle; celle des Etats qui sont restés à l'écart des guerres du XIXe et du XXe siècle l'est aussi. Elle est permanente et contractuelle. Elle est assurée d'avance, pourvu qu'ils la respectent, à tous belligérants présents ou futurs en vertu d'engagements qui ont été reconnus dans l'intérêt de l'Europe. La Suisse ne saurait s'en départir sans manquer à sa promesse. Les autres Etats neutres, même traditionnellement neutres, n'ont rien promis de semblable. Leur politique présente n'engage pas leur politique à venir. Ils sont donc plus libres de donner des conseils et de faire prévaloir leurs vues.



5. La nature très particulière de sa neutralité a empêché, même en temps de paix, la Suisse de s'affilier à des groupements particuliers d'Etats et de participer activement à des échanges de vues concertés sur des problèmes de politique générale, même lorsqu'ils touchaient d'assez près aux questions qu'elle avait elle-même à résoudre. Elle n'a pas adhéré, notamment, au groupe d'Etats dit d'Oslo, tout en suivant ses travaux avec une sympathique attention. Il ne serait dès lors guère concevable que la Suisse participât en temps de guerre à une réunion ou entente plus ou moins permanente d'Etats neutres en vue de la préparation de la paix, si ce n'est peut-être par l'envoi d'un observateur officieux.

6. La réserve que nous devons observer n'a toutefois rien d'une attitude négative, moins encore d'une attitude hostile. Il est toujours très intéressant pour nous de connaître les vues d'autres Etats. Cela peut nous permettre, dans la mesure conciliable avec notre neutralité permanente, de mener de notre côté une politique de parente inspiration et de seconder ainsi leurs efforts. Nous serons dès lors toujours prêts à étudier, de cas en cas, les problèmes concrets sur lesquels le gouvernement espagnol trouverait à propos de prendre contact avec nous, lorsqu'il s'agit d'affirmer les droits des Etats neutres et leur intérêt au rétablissement de la paix générale, comme aussi dans les domaines où les Etats qui ne participent pas à la guerre peuvent contribuer à en atténuer les maux.

Tout en vous en tenant aux idées générales susénoncées, vous répondrez entièrement à notre pensée en les formulant de la façon la plus propre à ménager les susceptibilités du gouvernement espagnol et à souligner les sentiments d'amitié qui nous animent à son égard.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération,

Département politique fédéral  
sig. Pilet-Golaz.